

***Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation
et l'environnement***

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2023

Délibération n°2.2

Le 16 mars 2023, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de présents : 24

Membres représentés (procuration) : 10

Quorum : 19

Point 2 – Stratégie

Délibération 2.2 – Suite évaluation HCERES : proposition d'accréditation LMD pour l'Institut Agro Dijon

Visas :

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) notamment son article 12,

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,

Arrêté du 30 avril 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur agricole

Exposé des motifs :

Pour les formations, le site de Dijon est inscrit dans la campagne d'évaluation de la vague C 2022-2023 de l'HCERES alors que Montpellier demeure dans la vague A et Rennes-Angers dans la vague B.

L'autoévaluation des formations a été opérée mi-juin 2022 et le HCERES a rendu son rapport d'évaluation en janvier 2023.

Cette évaluation a été pour l'école l'occasion de revoir avec ses partenaires ses engagements pour les formations évaluées.

Un des objectifs est d'alléger la charge d'enseignement supportée par les enseignants-chercheurs de l'Institut Agro Dijon, mais aussi d'asseoir l'ancrage local en recherche en cohérence avec les axes stratégiques de recherche de l'Institut Agro Dijon et d'accroître le rayonnement international.

L'analyse de la carte des formations a été menée en particulier à travers des discussions avec les équipes pédagogiques de l'Institut Agro Dijon à partir de l'automne 2021 et s'est poursuivie avec les partenaires de formation du site jusque début 2023.

Le conseil d'école de l'Institut Agro Dijon qui s'est prononcé le 7 mars dernier, propose au conseil d'administration d'approuver la carte des formations LMD de l'Institut Agro Dijon, et de soumettre à l'accréditation dans le cadre de l'évaluation du site Bourgogne-Franche-Comté (vague C) :

Pour l'Institut Agro Dijon :

- Mention de master Agronomie, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt (AETPF)
- Mention de master Sciences et Technologie de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (STAEE)

En co-accréditation avec l'Université de Bourgogne ou l'Université de Franche Comté :

- Doctorat pour les écoles doctorales Environnement-santé (ES ; n°554), Droit, gestion, sciences économiques et politiques (DGEP ; n°593) et Société, espace, pratiques, temps (SEPT ; n°37)

- Mention de master Biologie Santé (BS)
- Mention de master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement (STPE)
- Licence professionnelle maintenance des systèmes pluri-techniques – spécialité gestion technique et économique des agroéquipements

Cette nouvelle carte de formations permettrait d'alléger le réalisé pédagogique des enseignants de l'Institut Agro Dijon de 1700 HETD à compter de la rentrée 2024 et de couvrir les axes stratégiques de recherche.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 16 mars 2023, approuve la demande d'accréditation sur les mentions énoncées ci-dessus pour l'Institut Agro Dijon.

Fait à Paris, le 16 mars 2023

**Le Président du Conseil d'administration,
Dominique Chargé**